



CAISSE DE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DES CHARENTES

Mention d'information (n°2018-03)

Gestion des habilitations (DAISI)

La Mutualité Sociale Agricole des Charentes met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « **Gestion des habilitations (DAISI)** » ayant pour objet la **gestion des habilitations d'agents au système d'information**.

Les objectifs du traitement sont :

- **La gestion des habilitations des agents en place dans l'entreprise et d'agents extérieurs : demandes, historisation, gestion des droits, gestion des circuits de mails internes entre les différents acteurs (RH, responsable hiérarchique, direction).**
- **L'extraction des agents par profil ou liste de profils par agent**

Ce traitement, basé sur l'intérêt légitime, concerne les salariés de la MSA des Charentes, les stagiaires, les agents extérieurs, les auditeurs.

Les informations traitées sont les suivantes : données d'identification, vie professionnelle, données de connexion.

Les données sont conservées dans l'outil DAISI cinq ans après le départ de l'agent.

Les destinataires des données sont les agents habilités des services de la MSA des Charentes en charge de la gestion des habilitations.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général à la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement des données qui vous concernent.

Les droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur Général de la caisse de Mutualité Sociale Agricole des Charentes ou à son Délégué à la protection des données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) 3 Place de Fontenoy TSA – 80715 PARIS CEDEX 07